

4 - Fiscalité :

Tableau des affectations et des surfaces

Surfaces de plancher fiscales

	Surfaces de plancher hors œuvre nette taxable changeant de destination (A)	Surface de plancher hors œuvre nette taxable nouvelle (B)	Totale après travaux (A + B)
1°) Locaux des exploitations agricoles à usage d'habitation des exploitants et de leur personnel ; autres locaux des exploitations agricoles intéressant la production agricole ou une activité annexe de cette production			
2°) Constructions à caractère social et leurs annexes, édifiées par les opérateurs mentionnés à l'article Lp.284			
3°) Locaux à usage de bureaux, de commerce, d'industrie ou d'artisanat, et leurs annexes			
4°) Construction individuelle ou collective à usage d'habitation et leurs annexes			
5°) Autres constructions soumises à la réglementation des permis de construire			

Date :

Signature :

▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable de traitement, collecte directement auprès de vous des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé aux fins de suivi et de gestion exclusive de la fiche déclarative de la taxe communale d'aménagement applicable au bénéficiaire d'une autorisation de construire, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service. Ces données sont nécessaires pour assurer le suivi de cette mission par le service de l'Urbanisme de la DDDP et le service des finances et du budget de la DAF de la Ville de Dumbéa ; et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces informations seront conservées pendant une durée de cinq (5) ans. Cette durée peut être différente si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguee à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA NOUVELLE-CALEDONIE** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr